Ambassade de la République du Congo auprès de la Confédération Suisse

Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales en Suisse

DECLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
EPU DE LA COLOMBIE

Monsieur le Président,

La délégation du Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de la Colombie conduite par S.E.M. le Vice-Président de la République de Colombie et la félicite pour son rapport national qui met en exergue des efforts soutenus non seulement en matière de promotion des droits de l'homme mais également de protection des populations contre toutes les formes de violence et d'atteinte à la dignité de la personne.

La politique d'ouverture du Gouvernement colombien qui s'est engagée depuis quelques années à œuvrer en faveur de la paix, de la réconciliation et de la réduction des inégalités en vue d'enrayer la violence, mérite d'être relevée.

Au plan socio-sanitaire, la création de l'Agence nationale contre la pauvreté extrême a permis d'offrir des services conséquents aux pauvres et d'améliorer la santé des jeunes et des enfants. Des programmes spécifiques ont été conçus particulièrement pour les populations protégées dans les domaines de l'éducation.

Par ailleurs les reformes entreprises tant au plan normatif qu'institutionnel notamment dans les domaines de l'action sociale et de la réconciliation, la compétitivité des entreprises et de la lutte contre la pauvreté et la pauvreté extrême ont permis au pays d'atteindre un certain niveau de développement.

Le Congo apprécie favorablement la mise en place respective d'un programme national d'adaptation au changement climatique, d'une politique d'éducation environnementale et de gestion intégrée de la biodiversité et des systèmes économiques.

L'adoption de la loi n°1448 de 2011 relative à l'aide et à la réparation aux victimes et à la restitution des terres, assortie , des décrets d'application, est une avancée importante en ce qu'elle prévoit des mesures visant à garantir la non-répétition des actes en cause et une politique publique d'aide et de réparation complète aux victimes.

La délégation du Congo recommande à la Colombie le renforcement des mesures en faveur de l'éducation et de la réduction de la pauvreté des populations minoritaires d'une part et d'œuvrer pour le renforcement de la sécurité d'une part et pour permettre un développement harmonieux du pays.

Je vous remercie.

8 Rue Chabrey 1202 Genève – Tél. : +41 22 731 88 21/26 - Fax: +41 22 731 88 17 missioncongo@bluewin.ch